



Règlement 2018 Courses et Marche « Les Mulhousiennes »

Organisation : L'association Les Mulhousiennes, sise 23 rue Jean Mieg à Mulhouse, organise le samedi 22 septembre 2018 des courses mixtes pour enfants de 4 à 15 ans (distance selon âge), le dimanche 23 septembre 2018 une course à pied et une marche caritatives réservées aux femmes de 16 ans et plus. Le parcours d'environ 5 km est commun à l'ensemble des épreuves.

Epreuves :

Pour les enfants : une course non chronométrée sur le stade ou alentour.

Pour les femmes : la course à pied (chronométrée ou non chronométrée) et la marche. Le départ et l'arrivée se feront au Stade de l'III à Mulhouse. Les horaires de départ seront précisés ultérieurement sur le site Internet.

- **Courses enfants:** Elles ne sont pas chronométrées et nécessitent une autorisation parentale (téléchargeable sur notre site). La distance du parcours est déterminée en fonction de l'âge, conforme à la Fédération Française d'Atlétisme
 - 4 à 6 ans (nés entre 2012 et 2014): 400 m
 - 7 à 9 ans (nés entre 2009 et 2011): 800 m
 - 10 à 12 ans (nés entre 2007 et 2008) : 1 km
 - 12 à 13 ans (nés entre 2005 et 2006): 2 km
 - 14 à 15 ans (nés entre 2003 et 2004) : 2,4 km
- **Marche:** Elle n'est pas chronométrée et ne nécessite pas de certificat médical.
- **Course :** Au moment de l'inscription choix d'ajouter l'option chronométrage :
 - Course **avec chronométrage** : le dossard sera équipé d'une puce. Un certificat médical valide sera obligatoirement à remettre sur le site d'inscription ou à défaut au retrait du dossard. Modèle téléchargeable sur les sites www.lesmulhousiennes.fr.
 - Course **sans chronométrage** : Pas de puce sur le dossard. Pas besoin de certificat médical. -> Avertissement aucun temps ni classement ne pourra être communiqué.

La participante peut s'inscrire en individuelle ou en équipe à l'un des challenges : entreprise, copines, école, marche ou famille (minimum 2 participantes, pas de maximum).

Inscriptions : Le nombre total d'inscriptions est limité à 8 000 participantes. L'inscription se fait exclusivement en ligne via notre site www.lesmulhousiennes.fr.

Tarifs :

Course enfant : 4 €/enfant

Course et marche = 12 €/participante + option chronométrage pour la course 2 €

Un T-shirt officiel de la course 2018 « Les Mulhousiennes » sera offert à toutes les participantes des épreuves du dimanche.

Retrait des dossards : sous réserve de modification

- le mercredi 19 septembre 2018 de 10h à 18h Stade de l'III
- le vendredi 21 septembre 2018 de 12h à 18h Stade de l'III
- le samedi 22 septembre 2018 de 10h à 18h Stade de l'III à Mulhouse
- le dimanche 23 septembre 2018 de 8h à 9h30 sur place, Stade de l'III.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Le retrait du dossard ne sera possible pour les coureuses chronométrées que contre remise d'un certificat médical conforme au modèle disponible sur notre site Internet (non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition) datant de moins d'un an ou, si licenciée, de la photocopie de la licence sportive émise par la FFA : Athlé Compétition, Athlé Running ou Pass'Running.

Assurances : Cette manifestation est couverte par les organisateurs par une police Responsabilité Civile Organisation. Chaque participante doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés et doit pouvoir justifier d'une assurance Responsabilité Civile la garantissant pour tout accident envers un tiers.

Les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. Les blessures, accidents, voire décès, des concurrentes lors de leur participation à l'épreuve ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires.

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation : l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries) ou de toutes autres circonstances sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Remboursement : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Disqualification : Un jury est habilité à prononcer « la mise hors course » en cas de non-respect du présent règlement, de comportements non sportifs ou dangereux vis-à-vis de lui-même ou d'autrui ou à la demande de l'équipe médicale de la course lorsque l'état de santé d'un participant est jugé insuffisant pour la poursuite de l'épreuve.

Assistance médicale : Une assistance médicale de proximité sera assurée par une équipe de personnes compétentes dans les domaines du secours (médecin, infirmière). Toute coureuse autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Remise des prix : les récompenses seront remises sur le podium le jour même de l'épreuve. Présence obligatoire à la remise pour les challenges et prix du meilleur déguisement.

- les trois premières coureuses chronométrées au scratch de la course seront récompensées sur le podium le jour même de l'épreuve
- une équipe pour chaque challenge sera récompensée par tirage au sort. En cas d'absence au moment de l'annonce du tirage d'au moins un membre de l'équipe, une autre équipe sera désignée de la même façon en remplacement, *aucune réclamation ne sera acceptée.*
- un prix du meilleur déguisement sera également remis après délibération d'un jury.

CNIL : conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant votre nom, prénom adresse et n° de dossard), votre résultat sera publié sur notre site Internet et dans le journal L'Alsace du lundi suivant la manifestation.

Droit à l'image : toute coureuse participant à la course « Les Mulhousiennes » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Responsabilité : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Acceptation du règlement : L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Toute participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.